



Controle dépistage alcoolémique vice de procedure ???

Par **coco35700**, le **28/04/2008** à **18:56**

J'ai fait l'objet d'un controle d'alcolémie près de rennes le 26/04/08
M'indiquant un taux alcoolique De [s]0.64g/l[/s] de sang, on me dit que mon permis qui est probatoire (et qui m'a ete redonné) sera annulé losque je recevrai une lettre de la prefecture .(env **5 a 6 mois** m'a t'on annoncé !!!)
J'ai signé les tickets qui sont sortis de l'ethylometre mais j'ai coché la case "[s]désapprouve l'infraction[/s]" et n'ai a ce jour pas payé l'amende.
J'ai envoyé une lettre de contestation de l'infraction a l'officier du ministere public.
De plus les gendarmes n'ont pas attendu avant de me faire souffler dans l'ethylometre (**il parrait qu'il y a un temps d'attente de 30 minutes notifié sur le mode d'emploi de l'ethylometre**) car j'ai mangé et fumé avant le controle ce qui pourrait apparemment fausser le resultat du test ..
[s]Quels recours ai-je ?[/s] ; sachant que j'avais une formation de transport de voyageurs qui commençait le mois prochain et que je suis au chomage depuis une longue periode.
Dans l'attente de votre reponse

Par **JamesEraser**, le **18/05/2008** à **11:20**

Soyez plus précis. Vous parlez de 0,64 g/L de sang et vous avez été contrôlé à l'éthylomètre. Cet appareil ne donne que des mesures de mg d'alcool pur par litre d'air expiré. Si vous avez été contrôlé à l'éthylomètre et que le procès verbal fait référence à une mesure dans le sang, il y a un réel problème.

Par **coco35700**, le **24/05/2008 à 15:57**

Effectivement c'est bien un souffle dans l'éthylomètre qui a révélé 0.32 mg/litre d'air expiré (donc 0.64 mg/l de sang?) il n'y a pas eu de contrôle sanguin. Les forces de l'ordre m'ont annoncé que je recevrais une lettre d'ici à 5 mois environ afin de restituer mon permis. J'ai écrit une lettre il y a 1 mois à l'officier du ministère public en recommandé avec accusé de réception accompagnée du procès verbal (l'amende) qui est à ce jour sans réponse. Etant donné que je passe une formation qui coûte environ 10.000 euros dans le secteur du transport, et étant au chômage depuis un bon moment; mon choix s'est dirigé vers l'avocat Maître Rio, qui je l'espère arrangera cette histoire, le seul problème est qu'il ne m'a posé aucune question lors de mon contact téléphonique avec cet avocat; Il m'a simplement dit "d'attendre la lettre recommandée (pour restituer mon permis) je l'appelle et je vous sauve votre permis" ?!?! C'est un avocat apparemment réputé mais de là à ne me poser aucune question j'ai des doutes. Merci de votre aide !

Par **JamesEraser**, le **25/05/2008 à 10:59**

Si les délais d'attente entre votre dernière consommation d'alcool et/ou votre dernière cigarette n'ont pas été respectés, la mesure est effectivement contestable. Maintenant, reste à savoir ce que les enquêteurs ont indiqué dans le procès verbal. Pour votre information, le cas que vous évoquez est explicitement précisé dans cette thématique Droit Routier. Vous pouvez consulter la réponse pour de plus amples informations au lien suivant : <http://www.experatoo.com/code-de-la-route/question-droit-13594-1.htm> Cordialement